



Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne

COMPTE RENDU DE LA QUATORZIEME SESSION DU CONSEIL DES MINISTRES D'AFRISTAT

1. La quatorzième session du Conseil des Ministres d'AFRISTAT s'est tenue le 6 avril 2005 au Palais des congrès de Cotonou au Bénin, à partir de 16 heures 30, sous la présidence de Monsieur Boniface BRITTO NAMA, Ministre du Plan et du Développement de la République de Côte d'Ivoire.
2. Les treize Etats membres suivants étaient représentés : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Centrafrique, Congo, Côte d'Ivoire, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée Equatoriale, Mali, Niger, Sénégal et Tchad.
3. Etaient également représentés : la Commission de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA), le Secrétariat exécutif de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et la Banque des Etats de l'Afrique centrale (BEAC).
4. Etaient absents les représentants des pays et institutions ci-après : Cap-Vert, Union des Comores, Gabon, Mauritanie et Togo ainsi que les banques centrales du Cap-Vert, de l'Union des Comores, de Guinée et de Mauritanie.
5. La liste des participants figure en annexe.
6. Les questions inscrites à l'ordre du jour étaient rapportées par M. Paul-Henri NGUEMA MEYE, Directeur Général Adjoint de la statistique et des

études économiques du Gabon, Président de la onzième réunion du Comité de direction, et M. Martin BALEPA, Directeur Général d'AFRISTAT.

7. L'ordre du jour portait sur les points ci-après :

- i. Adoption de l'ordre du jour
- ii. Compte rendu des travaux de la onzième réunion du Comité de direction
- iii. Etat des ratifications du Traité et des contributions au premier Fonds AFRISTAT
- iv. Etat de la reconstitution du deuxième Fonds d'AFRISTAT
- v. Examen et approbation des orientations stratégiques de travail de la Direction générale d'AFRISTAT pour la période 2006-2010
- vi. Examen et adoption des modifications de certaines dispositions du statut du personnel
- vii. Questions diverses
 - Désignation du Président du Conseil des Ministres pour les exercices 2006 et 2007
 - Autres questions

POINT 1 : Adoption de l'ordre du jour

8. M. Boniface BRITTO NAMA, Ministre du Plan et du Développement de la République de Côte d'Ivoire a, en sa qualité de Président, procédé à l'ouverture des travaux. Il a remercié les membres du Conseil pour leur présence et pour l'intérêt qu'ils portent à la statistique.

9. Les participants ont adopté leur ordre du jour.

POINT 2 : Compte rendu des travaux de la onzième réunion du Comité de direction

10. Le Président de la onzième réunion du Comité de direction d'AFRISTAT a rendu compte des travaux dudit Comité, qui se sont tenus du 3 au 5 avril 2005 à Cotonou.

11. Lors de cette réunion, le Comité de direction a examiné le rapport d'activités et les questions budgétaires 2004, les propositions d'orientations stratégiques de travail de la Direction générale pour la période 2006-2010, les propositions de modifications de certaines dispositions du statut du personnel et l'état de ratification du Traité et de versement des contributions au premier et au deuxième Fonds AFRISTAT.

12. Le conseil des Ministres a été informé de l'approbation du rapport d'activités 2004 et des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2004.

13. Le Président du Comité de direction a porté, à l'attention du Conseil des Ministres, les recommandations proposant :

- l'approbation des orientations stratégiques de travail de la Direction générale d'AFRISTAT pour la période 2006-2010 ;
- l'adoption des modifications de certaines dispositions du statut du personnel afin de doter AFRISTAT de ressources humaines compétentes et motivées pour répondre aux besoins croissants et complexes des Etats et des institutions d'intégration sous-régionales dans la définition et la mise en œuvre de leurs programmes de développement de la statistique ;
- l'exclusion de l'organisation, à compter du 31 décembre 2005, des pays qui n'auraient pas ratifié le Traité créant AFRISTAT à cette date ;
- le versement des contributions des Etats au nouveau Fonds AFRISTAT pour permettre à l'Observatoire de fonctionner au-delà du 31 décembre 2005. Le Comité de direction a jugé la situation du versement des contributions au nouveau Fonds AFRISTAT 2006-2015 particulièrement alarmante pour en informer le Conseil des ministres ;

- le maintien de l'Agence française de développement, comme institution de gestion du prochain Fonds AFRISTAT.

14. Par ailleurs, le Comité de direction, qui a eu à examiner la situation des étudiants des écoles de formation statistique d'Abidjan, Dakar et Yaoundé, a recommandé au Conseil des Ministres la mise en place des moyens nécessaires pour la prise en charge des lauréats au concours, notamment ceux ayant entamé leur scolarité. Il lance un appel au Conseil sur la nécessité d'améliorer les conditions de travail et d'études dans les écoles de formation statistique ;

15. Le Conseil des Ministres a pris acte des décisions du Comité de direction en ce qui concerne le rapport d'activités et la gestion budgétaire 2004 de la Direction générale. S'agissant des recommandations, le Conseil a décidé de s'y prononcer au fur et à mesure qu'il examinera son ordre du jour.

POINT 3 : Etat des ratifications du Traité et des contributions au premier Fonds AFRISTAT

16. Le Directeur Général d'AFRISTAT a fait le point sur l'état des ratifications du Traité créant AFRISTAT ainsi que sur la situation des contributions au Fonds 1998-2005. Il a rappelé qu'à ce jour trois Etats n'ont ni ratifié le Traité ni versé leurs contributions. Il s'agit du Cap-Vert, des Comores et de la Guinée- Bissau. Par ailleurs, il a signalé que la Guinée et la Mauritanie n'ont pas libéré la totalité de leurs contributions.

17. La question de la ratification du Traité a fait l'objet de nombreux et fructueux échanges. Les représentants des Etats concernés ont informé les membres du Conseil des Ministres des situations socio-politiques desdits pays. En effet, ces situations n'ont pas permis de remplir cette formalité. Ils ont réaffirmé la volonté de leurs Etats respectifs de poursuivre leur participation aux activités d'AFRISTAT. Ils ont pris l'engagement que leurs Etats prendront les dispositions nécessaires pour normaliser leur situation.

18. Le Conseil des Ministres s'est réjoui de la bonne disposition de l'ensemble des Etats à remplir leurs obligations vis-à-vis d'AFRISTAT. Il a, dans un élan de solidarité des peuples africains, décidé de donner un nouveau délai, jusqu'au 31 décembre 2005, aux Etats qui n'ont pas ratifié le Traité. Au-delà de cette date, les Etats seront suspendus des activités d'AFRISTAT et seraient exclus de l'organisation fin 2006 au cas où cette formalité ne serait pas remplie. S'agissant du versement des contributions, le Conseil a demandé aux Etats concernés d'informer la Direction générale d'un échéancier de paiement d'ici fin 2005. Le Conseil a aussi décidé de limiter les interventions financées sur le Fonds AFRISTAT dans les Etats qui ne sont pas en règle de leurs contributions, à compter du 1er janvier 2006.

19. En plus de ces mesures, le Conseil des Ministres a décidé d'organiser dans chacun des pays concernés, des actions de sensibilisation afin d'amener ces Etats à mieux appréhender l'importance d'AFRISTAT pour le développement de leurs systèmes statistiques. Le Président du Conseil des Ministres et la Direction générale d'AFRISTAT sont chargés de la mise en œuvre de cette résolution.

POINT 4 : Etat des contributions au deuxième Fonds AFRISTAT

20. Le Directeur Général a fait le point sur les contributions attendues de chaque Etat et les contributions déjà reçues. A ce jour, seuls le Burkina Faso, le Congo et le Togo ont versé une partie seulement de leurs contributions. Il a rappelé que la date butoir pour le versement de la totalité des contributions des Etats membres avait été fixée par le Conseil des Ministres au 30 juin 2005, le Fonds actuel arrivant à terme le 31 décembre 2005.

21. Il a souligné combien la situation du versement des contributions était alarmante, au regard du financement des activités de l'Observatoire à compter du 1er janvier 2006.

22. A la suite de l'exposé du Directeur Général, Monsieur Marimantia DIARRA, Ministre du Plan et de l'Aménagement du Territoire du Mali, Président du Comité inter-ministériel chargé de la reconstitution des ressources propres d'"AFRISTAT, a rendu compte de ses activités auprès des Etats membres.

23. Enfin, il est revenu à chaque membre du Conseil de présenter les dispositions prises par son gouvernement pour le versement des contributions :

- le Bénin a annoncé le versement de la moitié de sa contribution en 2005, le reste en 2006 ;
- après avoir versé 129 millions de FCFA, le Burkina Faso versera le reste de sa contribution en deux tranches ;
- le Cameroun a engagé les procédures pour le versement de 170 millions FCFA, le solde sera payé avant la fin 2005 ;
- la Côte d'Ivoire programme le paiement de 150 millions FCFA en 2005, et le reste de sa contribution en 2006 ;
- après avoir versé 50 millions FCFA en 2004, le Congo fera un autre versement en 2005 ;
- la Guinée a inscrit le paiement de 300 millions de francs guinéens (environ 90 000 US\$) en 2005 ;
- la Guinée Equatoriale versera 50% de sa contribution en 2005, et le reste en 2006 ;
- le Mali a annoncé un versement partiel en 2005, le reste en 2006 ;
- le Sénégal a annoncé un versement total de sa contribution avant fin juin 2005 ;
- le Tchad a annoncé le versement de la totalité de sa contribution en 2006 ;
- le Togo a effectué un versement partiel de 50 millions et envisage de terminer ses versements en 2005.

24. Le Président du Conseil des Ministres, vu la gravité et l'urgence de la situation, a invité les Etats à déployer des efforts exceptionnels pour libérer leurs contributions dans les meilleurs délais.

25. Par ailleurs, le Directeur Général a informé le Conseil des contacts pris auprès de certains partenaires techniques et financiers, dont la France et le Secrétariat général du groupe ACP, pour leur participation au financement des activités sous forme d'une contribution directe au Fonds AFRISTAT ou sous forme de versement d'une subvention dans le cadre de projets spécifiques.

POINT 5 : Examen et approbation des orientations stratégiques de travail de la Direction générale d'AFRISTAT pour la période 2006-2010

26. S'agissant des orientations de travail de la Direction générale pour la période 2006-2010, le Conseil des Ministres a relevé une parfaite convergence de vues sur le rôle indispensable de la statistique comme outil de gestion du développement. Il reconnaît l'importance et la pertinence d'AFRISTAT dans son statut de pôle de compétences pour le développement de la statistique dans les Etats membres. Il a pris acte des orientations proposées qui tournent autour de cinq axes :

- i) apporter un soutien et une assistance technique aux systèmes statistiques nationaux des Etats en matière d'organisation pour le développement de la statistique ainsi que dans le domaine de la formation ;
- ii) contribuer au développement des systèmes d'information pour la conception, la mise en œuvre, et le suivi et évaluation des stratégies de réduction de la pauvreté ainsi que pour la mise en œuvre des Objectifs du millénaire pour le développement ;
- iii) apporter un appui aux Etats d'Afrique subsaharienne pour le renforcement des capacités de collecte, de traitement et

d'analyse des données statistiques de base, et d'élaboration des synthèses statistiques et économiques ;

- iv) développer et contribuer à développer les bases de données dans les Etats et renforcer les capacités de diffusion des données statistiques ;
- v) contribuer à la recherche appliquée en vue de développer des méthodologies adaptées aux capacités des systèmes statistiques nationaux des Etats.

27. Le Conseil des Ministres s'est dit convaincu que la mise en œuvre de ces orientations permettra d'améliorer les systèmes d'information statistique, notamment pour le suivi de la mise en œuvre des stratégies de réduction de la pauvreté dans les Etats membres.

28. Enfin, le Conseil des Ministres a demandé à la Direction générale de compléter le développement proposé par : un chronogramme d'exécution et un système d'évaluation de mise en œuvre ainsi qu'une prévision des ressources humaines nécessaires.

POINT 6 : Examen et adoption des modifications du statut du personnel

29. Le Directeur Général a exposé les propositions de modification de certaines dispositions du statut du personnel de la Direction générale d'AFRISTAT. Ces propositions concernent une nouvelle classification des emplois de la Direction générale, une proposition de nouvelles grilles de salaires indiciaires et des indemnités du personnel, ainsi qu'une nouvelle rédaction de certains articles du statut pour les rendre conformes aux conditions de travail actuelles.

30. Le Conseil des Ministres a adopté les modifications du statut du personnel telles que proposées par la Direction générale d'AFRISTAT.

31. La valeur du point indiciaire utilisée pour déterminer le niveau des salaires, est fixée à 750 FCFA à compter du 1er janvier 2006.

32. Le Conseil des Ministres a instruit la Direction générale de l'extrême prudence dans la mise en application des nouvelles mesures dans le contexte actuel de la reconstitution du deuxième Fonds AFRISTAT.

33. Le statut du personnel modifié entrera en vigueur le 1er janvier 2006.

POINT 7 : Questions diverses

Désignation du Président du Conseil des Ministres au titre des exercices 2006 et 2007

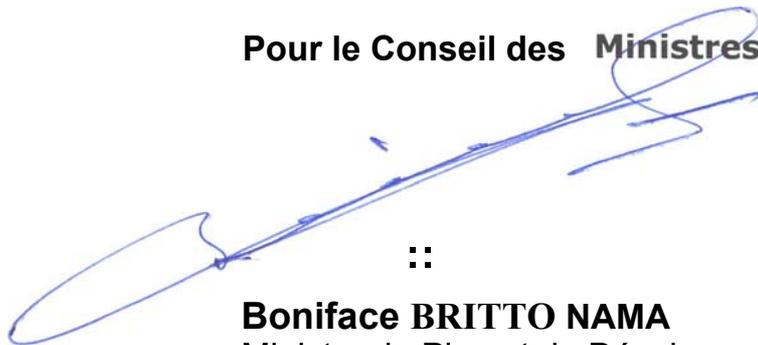
34. Conformément à la règle fixée par le Conseil des Ministres, le Tchad présidera le Conseil à compter du 1er janvier 2006, au titre des exercices 2006 et 2007.

35. Un communiqué de presse a été publié à l'issue de la réunion.

36. L'ordre du jour étant épuisé, le Ministre Boniface BRITTO NAMA a déclaré close la quatorzième session du Conseil à 19h30.

Fait à Cotonou, le 7 avril 2005

Pour le Conseil des Ministres



::

Boniface BRITTO NAMA

Ministre du Plan et du Développement de
la République de Côte d'Ivoire Président
du Conseil des Ministres

9

ANNEXE : Liste des participants

Nom	Pays	Fonction
Dr Zul-Kifl SALAMI	Bénin	Ministre d'Etat, chargé de la planification et du développement
M. Cosme SEHLIN	Bénin	Ministre des Finances et de l'Economie
M. Jean Baptiste M.P. CAMPAORE	Burkina	Ministre des Finances et du Budget
M. Polycarpe ABAH ABAH	Cameroun	Ministre de l'Economie et des Finances
M. Daniel NJANKOUO LAMERE	Cameroun	Ministre délégué auprès du Ministre de l'Economie et des Finances, chargé des Programmes
M. Mahdi Mohamed MARBOUA	Centrafrique	Ministre délégué au Plan, à l'Economie, aux Finances, au Budget et à la Coopération internationale
M. Pacifique ISSOÏBEKA	Congo	Ministre de l'Economie, des Finances et du Budget
M. Boniface BRITTO NAMA	Côte d'Ivoire	Ministre du Plan et du Développement
Dr Nagnouma FARO	Guinée	Directrice nationale de l'Economie, représentant le Ministre de l'Economie et des Finances
El Hadj Oumar DIALLO	Guinée	Directeur national de la statistique, représentant le Ministre du Plan
M. Joao Aladje Mamadu FADIA	Guinée-Bissau	Ministre de l'Economie et des Finances
M. Carmelo MODU AMUSE	Guinée Equatoriale	Ministre de la Planification, du Développement et des Investissements publics
M. Abou-Bakar TRAORE	Mali	Ministre de l'Economie et des Finances
M. Marimantia DIARRA	Mali	Ministre du Plan et de l'Aménagement du Territoire
M. Ali Lamine ZEINE	Niger	Ministre de l'économie et des Finances
M. Sogue DIARISSO	Sénégal	Directeur de la Prévision et de la Statistique, représentant le Ministre de l'Economie et de Finances
M. Ngueyam DJAÏBE	Tchad	Ministre de l'Economie et des Finances
M. Antonin DOSSOU	BCEAO	Directeur de la Recherche et de la Statistique
M. Antoine NKODIA	BEAC	Directeur des Etudes
M. Jean NKUETE	CEMAC	Secrétaire Exécutif
M. Frédéric Assomption KORSAGA	Commission de l'UEMOA	Commissaire chargé des Politiques Economiques
M. Paul-Henri NGUEMA MEYE	Gabon	Président de la onzième réunion du Comité de direction
M. Martin BALEPA	AFRISTAT	Directeur Général